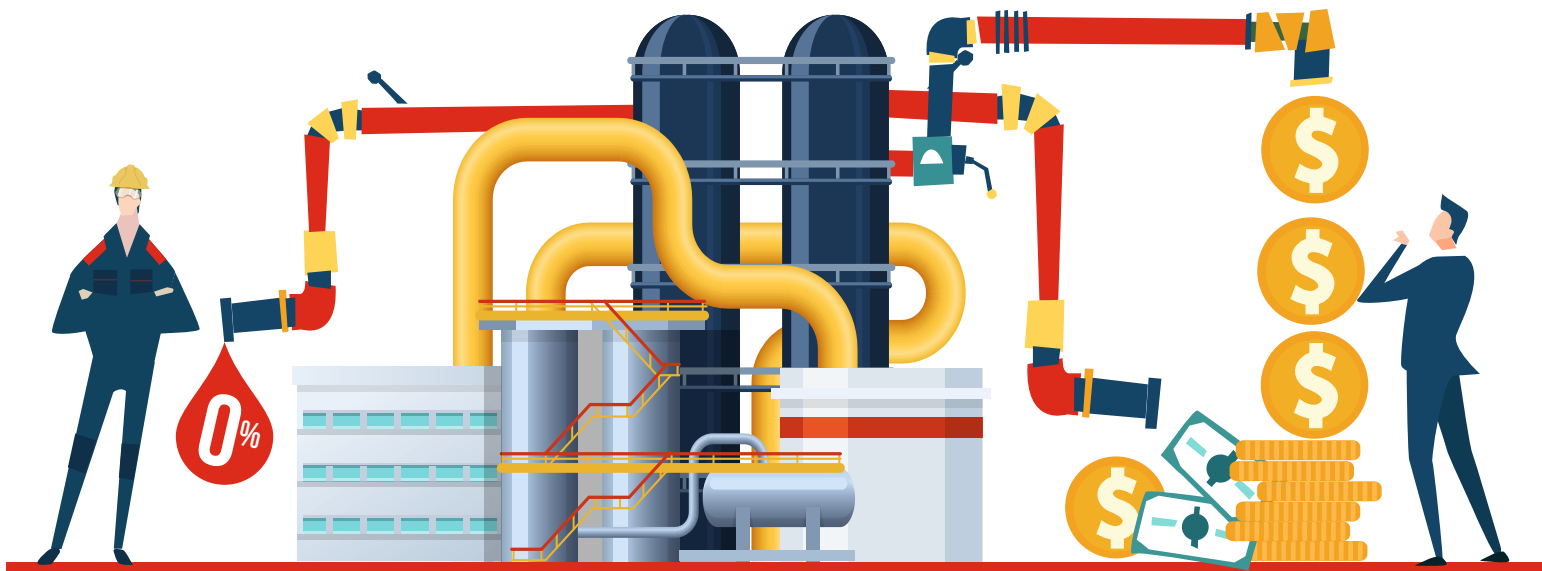


QUAND EST-CE NOTRE TOUR ?



Des bénéfices colossaux pour les entreprises du pétrole

Au cours des 2 dernières années, le secteur du pétrole a réalisé des bénéfices records dans le monde entier.

Les bénéfices réalisés par les **sociétés pétrolières** en 2022 sont phénoménaux : **56 milliards de dollars pour la société américaine ExxonMobil** ou **38,4 milliards de dollars pour TotalEnergies**.

Le bénéfice net (après impôts) de **TotalEnergies** s'élève à **20,5 milliards de dollars**. Il s'agit ni plus ni moins du **plus gros bénéfice** de l'histoire de l'entreprise. L'entreprise britannique **BP**, par exemple, a doublé ses revenus pour atteindre **27,7 milliards de dollars**, tandis que l'entreprise néerlandaise **Shell** a enregistré un bénéfice de **42,3 milliards de dollars**.

Les raffineries à Anvers ont toutes deux réalisé un bénéfice de plus de 1,1 milliard en 2022.

Qu'advient-il de ces bénéfices ? Ces dernières années, on observe une nette **diminution des investissements** des grands groupes pétroliers. Alors, où vont les bénéfices ? Ils vont tout simplement **dans les poches des actionnaires**, qui reçoivent des dividendes plus élevés. **TotalEnergies** a, par exemple, versé 13,3 milliards de dividendes en 2022. En d'autres termes, 1/3 des bénéfices a été redistribué aux actionnaires.

FGTB
Pétrole

Ensemble, on est plus forts

Négociations sectorielles 2023-2024

Dans la période à venir, les négociations pour un accord sectoriel 2023-2024 devraient commencer. Nous constatons que l'augmentation des bénéfices et le versement de dividendes s'accompagnent d'un mépris profond pour le rôle des travailleurs qui, en fin de compte, créent les bénéfices.

Un accord sectoriel devrait améliorer les salaires et les conditions de travail dans un esprit de solidarité. Or, nous constatons que ce n'est plus le cas. Les entreprises réalisent des bénéfices colossaux et presque rien ne va aux travailleurs.

Les entreprises se cachent à nouveau derrière la norme salariale pour affirmer que les augmentations salariales ne sont pas possibles. La norme salariale pour la période 2023-2024 a été fixée à 0,0 % par la loi de 96.

Dans ces conditions, la FGTB Pétrole estime qu'il est peu utile de mener une enquête globale à propos des CCT auprès de ses membres.

En effet, nous savons bien que sur fond de profits faramineux, chaque ouvrier, employé ou cadre estime, à juste titre, que les travailleurs ont droit à une part légitime du gâteau. **Ce n'est que grâce à eux que le secteur du pétrole est très rentable en Belgique.**

Les accords sectoriels ne concernent par ailleurs pas uniquement les salaires :

- Des dispositions solides et améliorées en matière de fin de carrière sont indispensables. Les conditions de travail restent difficiles : travail de nuit et en équipe, stress au travail, sous-effectifs, augmentation de la productivité et des rendements, allongement des carrières, ...
- Des mesures qualitatives telles que la réduction du temps de travail restent nécessaires pour réduire la pression du travail.
- La transition écologique a déjà un impact et aura encore plus de conséquences sur nos conditions de travail et le maintien de l'emploi. Les entreprises doivent prendre leurs responsabilités en la matière. Il n'est pas possible que les travailleurs paient pour cela.

Les délégués de la FGTB Pétrole continueront à se battre pour obtenir des accords sectoriels avec du contenu et une part équitable des bénéfices pour les travailleurs. Soutenez-les dans cette démarche lors des prochaines négociations sectorielles !

FGTB
Pétrole
Ensemble, on est plus forts

Solidarité avec les camarades français

Nous soutenons nos collègues français qui mènent actuellement une lutte contre l'augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans. En tant que travailleurs belges, nous ne savons que trop bien que l'augmentation de l'âge de la pension est une mesure néfaste pour maintenir le travail faisable. Leur combat est aussi le nôtre.

